

OBJET : ERRATUM à la circulaire n° 3700 du 30/08/2011 : Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants.

Réseaux : OS

Niveaux : FOND (MAT/PRIM/ORD/SPEC)

Période : Année scolaire 2011-2012

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux directions des écoles officielles subventionnées de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux directions des écoles officielles subventionnées de l'enseignement fondamental spécialisé.

POUR INFORMATION

- Aux Directrices, Directeurs et Chefs de service de la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;
- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Au CECP.

Autorités : Président

Signataires : Jan MICHIELS

Gestionnaires : Commission centrale de gestion des emplois

Personnes-ressources : Philippe TRUYE – Bureau 2^E219 – Tél. : 02/413.25.97

Jonathan MOULMY – Bureau 2^E225 – Tél : 02/413.38.78

Renvois :

- l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995, tel qu'il a été modifié.

Nombre de pages : 2 pages

Je suis avisé d'une coquille relative à l'adresse postale de la Commission zonale de gestion des emplois de la zone 2 – Brabant wallon (**page 12**).

En effet, il y a lieu de lire:

**Commission zonale de gestion des emplois de la Province de BRABANT WALLON
(Zone 2)**

Ministère de la Communauté française
Commission zonale de gestion des emplois de la Province de BRABANT WALLON
Enseignement fondamental officiel subventionné
A l'attention de Monsieur Claude DEMUYTER, Président
Rue E. Vandervelde, 3
1400 NIVELLES
Tél. : 067/64.47.09

Pour l'attention que vous avez accordée à la présente, je vous remercie.

Le Président de la Commission,

Jan MICHIELS